



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du mardi 8 mars 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
23 février 2011

Date d'affichage
1er mars 2011

Objet de la délibération
*Direction des finances – Service
financier – Reprise anticipée du
résultat 2010 – Service public
d'assainissement.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le huit mars deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges.

Procurations :

KASPERSKI Christophe donne procuration à GARRON André,
RIGAUD Catherine donne procuration à BOTA Yasmine,
CHAOUICHE Dalèl donne procuration à MONTBARBON Sophie,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absente :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 31 mars, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2010 au budget primitif 2011/Service public d'assainissement.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49

CONSIDERANT l'état de reprise anticipée du résultat 2010 service public d'assainissement, visé par le trésorier faisant ressortir un excédent global cumulé de 719 107,41,

CONSIDERANT qu'il convient de reporter la somme de 153 829,15 € en section d'investissement et 565 278,26 € en section de fonctionnement.

Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

ACCEPTE la reprise anticipée du résultat 2010, conformément à la fiche de calcul ci-jointe et l'état des restes à réaliser ci-annexés.

DECIDE de reporter le résultat 2010 soit 719 107,41€ ainsi qu'il suit :
- 153 829,15 € au compte 001 en section d'investissement
- 565 278,26 € au compte 002 en section de fonctionnement

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

11 MARS 2011
06 MARS 2011



COMMUNE DE SOLLIES-PONT
BUDGET ASSAINISSEMENT

REPRISE DU RESULTAT 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	171 754,27 ✓		122 095,46 ✓
Excédent reporté	515 619,45 ✓		
<u>TOTAL cumulé</u>	687 373,72		122 095,46 ✓
SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE		565 278,26 ✓	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	161 473,25 ✓		538 234,15 ✓
Restes à réaliser	0,00		490,00
Excédent reporté 09	530 590,05		0,00
<u>TOTAL</u>	692 063,30		538 724,15
Excédent cumule (hors Restes à réaliser)			153 829,15 ✓
AFFECTATION C/1068		0,00	
Excédent ordinaire à reporter		565 278,26 c/002 ✓	

Fait à SOLLIES-PONT, le 08 février 2011

Certifié conforme,
P/Le Maire
D RAVINAL
Adjte au Budget



SOLLIES-PONT

Certifié conforme,
Le Trésorier,



COMPTE	LIBELLES	MONTANT
2315	INSTALLATIONS, MATER IEL	490,00
TOTAL		490,00

Arrêté le présent état à quatre cent quatre vingt dix euros.
 Fait à Solliès-Pont le 20 janvier 2011.

P/Le Maire,
 Danièle RAVINAL/Adjointe au budget.



Le Trésorier,
 Rémy BELLUOT



BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNE DE SOLLIÈS-PONT

2011

ÉTAT DES RESTES A REALISER

INVESTISSEMENT

RECETTES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ETAT NEANT

Fait à Solliès-Pont le 21 janvier 2011

Le Maire,
Docteur André GARRON



Le Trésorier,
Rémy BELLUOT

